

Ligne directrice

Sécurité de l'information dans les sous-stations



Valable à partir du: 1er septembre 2015

Version: 1.0

Approuvé par: Chief Security Officer, Information Security Officer

Responsable: Information Security Officer

1. Introduction

Avoir conscience de la sécurité et respecter les consignes, notamment en ce qui concerne la sécurité de l'information, contribue à garantir un approvisionnement en électricité sûr et sans interruption. La présente ligne directrice règle l'utilisation en toute sécurité des technologies de l'information et de communication (TIC) – Appareils et informations dans les sous-stations.

2. Champ d'application

Cette ligne directrice s'applique à toutes les personnes qui ont accès aux composants TIC ainsi qu'à la technique secondaire de Swissgrid dans les sous-stations.

3. Utilisation des supports de stockage mobiles

Il est interdit d'utiliser des supports de stockage mobiles, comme les clés USB ou les disques durs, dans les sous-stations afin d'éviter d'introduire ou de propager des programmes malveillants. Ne sont pas concernés les clés USB autorisées par Swissgrid qui doivent être utilisées conformément au processus relatif à l'utilisation des supports de stockage USB (disponible dans les sous-stations).

4. Gestion d'appareils tiers

Seuls les appareils TIC autorisés par Swissgrid peuvent être utilisés. Il est interdit de connecter des appareils privés aux systèmes.

5. Gestion des mots de passe

Il convient impérativement de respecter les règles suivantes concernant l'utilisation de mots de passe afin d'empêcher les accès non autorisés aux systèmes:

- » La complexité du mot de passe doit satisfaire aux exigences de la ligne directrice de Swissgrid relative aux mots de passe (disponible dans les sous-stations).
- » Les mots de passe standard prédéfinis doivent impérativement être modifiés avant la mise en service.
- » Les mots de passe ne doivent pas être notés. De plus, il ne doit pas être possible de les trouver au moyen des touches de fonction programmables et ils doivent être conservés de manière sûre.
- » Si une personne non autorisée prend connaissance d'un mot de passe ou si vous supposez que c'est le cas, vous devez immédiatement le modifier.
- » Si des mots de passe ont été temporairement transmis à des tiers, il convient de les modifier par la suite.

6. Accès sans fil

Il convient de traiter de manière confidentielle et de ne pas communiquer toutes les informations obtenues dans le cadre de l'accès sans fil de Swissgrid. L'accès sans fil de Swissgrid doit uniquement être utilisé à des fins professionnelles pour le compte de Swissgrid.

7. Change Management et travaux d'entretien

Il convient d'annoncer au Service Desk de Swissgrid l'ensemble des travaux planifiables qui doivent être réalisés sur des composants TIC ou de technique secondaire afin de garantir une exploitation stable et sans interruption des sous-stations :

Email: servicedesk@swissgrid.ch

Téléphone: +41585803333

8. Obligation de déclarer en cas d'événements particuliers

Tout incident ou défaut dans le domaine de la sécurité de l'information (p. ex. avertissement de virus, mots de passe divulgués, appareils inconnus raccordés, etc.) doit immédiatement être déclaré au Service Desk de Swissgrid :

Email: servicedesk@swissgrid.ch

Téléphone: +41585803333

9. Entrée en vigueur et modifications

La présente ligne directrice entre en vigueur le 1er septembre 2015 et remplace les règlements relatifs à la sécurité de l'information dans les sous-stations existants. Si nécessaire, l'Information Security Officer initie des modifications et fait entrer ces dernières en vigueur avec le Chief Security Officer. Dans le cas contraire, la présente ligne directrice est contrôlée tous les deux ans par l'Information Security Officer et révisée le cas échéant.

Swissgrid SA

Werkstrasse 12
CH-5080 Laufenburg

Dammstrasse 3
CH-5070 Frick

Route des Flumeaux 41
CH-1008 Prilly

Téléphone +41 58 580 21 11
Fax +41 58 580 21 21

info@swissgrid.ch
www.swissgrid.ch